

le 10 juillet 2007

Le Très Honorable Stephen Harper
Premier ministre du Canada
Cabinet du Premier ministre
80, rue Wellington
Ottawa (Ontario) K1A 0A2

Objet : **Projet de loi C-288 – Les engagements du Canada en matière de
changements climatiques**

Monsieur le Premier ministre,

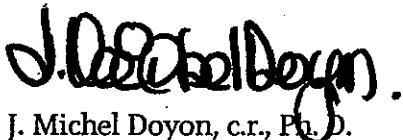
C'est avec un vif intérêt que le Barreau du Québec a accueilli l'adoption, le 22 juin dernier, du projet de loi C-288 intitulé "*Loi visant à assurer le respect des engagements du Canada en matière de changements climatiques*".

En effet, le Barreau du Québec s'intéresse de près aux enjeux juridiques entourant la question environnementale. Ce projet de loi prévoit notamment l'obligation pour le Ministre fédéral de l'Environnement d'établir un Plan sur les changements climatiques qui comporte des mesures visant à assurer la mise en œuvre des engagements internationaux du Canada en la matière.

En conséquence, des règlements devraient vraisemblablement être adoptés par le gouvernement canadien afin de limiter les quantités de gaz à effet de serre qui peuvent être libérés dans l'environnement. Par cette missive, le Barreau du Québec, par l'entremise de son Comité en droit de l'environnement, vous offre sa collaboration dans l'élaboration des règlements visant à donner suite aux engagements du Canada et au projet de loi C-288. Le Comité du Barreau est constitué de juristes et de praticiens reconnus en droit de l'environnement et issus de milieux représentatifs de ce secteur.

Espérant pouvoir vous appuyer dans cet important mandat, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Premier Ministre, l'assurance de notre entière collaboration.

Le bâtonnier du Québec,



J. Michel Doyon, c.r., P. J.
JMD/cb/0066